



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| Direction régionale des affaires culturelles  
Auvergne Rhône-Alpes

**Pôle architecture et patrimoines**  
Conservation régionale des monuments  
historiques  
Site de Lyon

Affaire suivie par : Aurélie Vertu  
Tél. 04 72 00 43 51  
aurelie.vertu@culture.gouv.fr  
Réf. : 2021-1436/AV/ICB

Monsieur André BIGOT  
Association Alticampus  
Le village  
26400 AUTICHAMP

Lyon, le 17 DEC. 2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur,

Par votre lettre du 21 juillet 2021, vous avez souhaité présenter si un recours gracieux à l'encontre de la décision rendue par la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture le 29 avril 2020. L'avis de la commission, concernant la demande formulée pour la protection au titre des monuments historiques du pont « Font que bu », sur la commune d'Autichamp (26), vous avait été notifiée par un courrier du 2 juin 2020.

Après le réexamen des pièces portées au dossier concernant l'histoire de ce monument, je suis au regret de vous confirmer qu'il ne sera pas possible de protéger au titre des monuments historiques ce pont, dont certaines parties, dont le parapet arasé, avaient pu être restituées en 2004, grâce aux dessins existant du profil du monument.

La délégation permanente a constaté que le pont d'Autichamp ne présentait pas, du point de vue de l'art et de l'histoire, un intérêt suffisant à une protection au titre des monuments historiques. Nous comprenons l'intérêt qu'aurait le village à voir le pont distingué et bénéficiant d'un suivi régulier d'un architecte qualifié, car il se trouve au centre d'un paysage majestueux que vous souhaitez voir préservé. Malheureusement, il n'est pas possible de faire jouer la relativité de l'intérêt patrimonial que vous appelez de vos vœux dans la spécification du patrimoine distingué comme authentique et original à l'échelle du département de la Drôme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**P/Le Directeur Régional des Affaires Culturelles**

par subdélégation

La conservatrice régionale adjointe  
des monuments historiques

Marie-Blanche POTTE

Copie - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Drôme